



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 6641

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur l'application de la loi Borloo sur le surendettement concernant la question des particuliers qui se sont portés caution pour des raisons professionnelles dans le cadre d'une association et qui ont perdu tous leurs biens, la Banque de France ainsi que le juge de l'exécution ne tiennent pas compte du décret de la loi Borloo qui propose le gel ou la suppression de certaines dettes pourtant distinctes des dettes personnelles. Il souhaite connaître les raisons de cette interprétation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6641

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6105

Question retirée le : 27 mai 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)